

Le directeur général

Monsieur le Préfet  
Préfecture du Puy-de-Dôme  
18, boulevard Desaix  
63033 CLERMONT-FERRAND

Réf. : 2021-054

Lyon, le 6 avril 2021

Objet : Avis ARS

Monsieur le Préfet,

Vous avez sollicité l'avis de l'ARS quant à l'arrêté préfectoral prescrivant diverses mesures de freinage additionnelles pour éviter notamment les rassemblements, afin de limiter la circulation de la COVID-19.

Je vous livre, ci-après, les éléments chiffrés qui confirment l'opportunité de cette mesure.

**Pour la semaine glissante du 27 mars au 02 avril 2021, le taux d'incidence en Auvergne-Rhône-Alpes (399,2/100 000 habitants) poursuit sa progression et reste inférieur au taux national (404,9/100 000). Le taux de positivité régional (8,1%) est quant à lui supérieur au taux national (7,7%).**

**Dans le département du Puy-de-Dôme, pour la semaine glissante du 27 mars au 02 avril 2021 : le taux d'incidence pour la population générale est de 294,1 nouveaux cas de patients infectés par la Covid-19 pour 100 000 habitants et le taux de positivité est de 6% (source SPF GEODES).**

A titre comparatif vous trouverez, ci-après, l'évolution des taux puydomois pour la population générale des précédentes semaines :

	S12	S11	S10
Taux d'incidence tous âges (pour 100 000 hab)	239,6	211,9	168,4
Taux de positivité tous âges (%)	5,7%	5,7%	4,9%

S'agissant de l'hospitalisation, le Puy-de-Dôme compte **230 patients hospitalisés** avec diagnostic COVID-19 au 5 avril 2021 (contre 210 au 30 mars) dont **37 patients en réanimation/soins intensifs** (contre 31 au 30 mars) (source SPF GEODES).

Au 5 avril 2021, le taux d'occupation des lits de réanimation dans le Puy-de-Dôme est de **94 %**.

Ces données confirment une circulation active et en progression du SRAS-CoV-19 sur le territoire départemental nécessitant la mise en place de mesures de protection sanitaire pour la population puydomoise afin de freiner la propagation du virus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

  
Docteur Jean-Yves GRALL

